



# Dierickx Leys Journal

Onzième année, n° 1

Janvier 2025

**Un vœu de Noël chaleureux  
pour un bel avenir**

**Gestion discrétionnaire de  
patrimoine : vos investissements  
entre de bonnes mains**

**5 erreurs courantes dans la  
planification de la succession  
- et comment les éviter**

**Markel Group**

**DIERICKX LEYS**  
P R I V A T E B A N K



# Un vœu de Noël chaleureux pour un bel avenir

## Des vœux numériques, un geste convivial

En décembre, nous avons partagé nos vœux de Noël avec vous d'une manière différente: par voie numérique. Vous avez peut-être déjà reçu notre carte dans votre boîte de réception. Nous avons délibérément choisi un message de Noël numérique pour une raison particulière: nous avons fait don du montant économisé à l'ASBL FEESTvarken, une organisation qui vient en aide aux enfants qui grandissent dans la pauvreté.

## Chaque enfant mérite une fête

Pour beaucoup, les fêtes de fin d'année sont synonymes de convivialité, de confort et de cadeaux. Mais pour des milliers d'enfants belges qui grandissent dans la pauvreté, ce n'est pas aussi évident. Les anniversaires, Noël ou le Nouvel An passent souvent inaperçus pour eux.

L'ASBL FEESTvarken s'engage à changer cela. Leur mission est simple, mais puissante : offrir à chaque enfant un anniversaire inoubliable, quelle que soit la situation financière de son foyer. Cette merveilleuse organisation apporte une joie authentique et des souvenirs inoubliables aux enfants qui en ont le plus besoin.

## Votre soutien fait la différence

Nous sommes fiers d'avoir pu contribuer à cette chaleureuse initiative grâce à notre carte de Noël numérique. Mais l'ASBL FEESTvarken a besoin d'encore plus d'aide. Vous souhaitez vous aussi contribuer à un sourire qui dure toute la vie ?

Votre don, aussi modeste soit-il, fait une grande différence. En effectuant un don sur le compte BE76 3631 2705 6195, vous contribuerez à offrir une vraie fête à un enfant. Une journée pleine de joie, de cadeaux et du sentiment d'être considéré et apprécié.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte qu'aucun enfant n'ait à grandir sans moments festifs. Participez et aidez l'ASBL FEESTvarken à faire briller les yeux d'encore plus d'enfants !

**FEESTVARKEN**<sup>VZW</sup>   
een fijne verjaardag voor elk kind

**« Pour de nombreux enfants belges vivant dans la pauvreté, les fêtes de fin d'année ne riment pas avec convivialité, confort ou cadeaux. »**





# Gestion discrétionnaire de patrimoine : vos investissements entre de bonnes mains

Faire gérer votre patrimoine par des professionnels tout en bénéficiant d'une tranquillité d'esprit ? C'est la force de la gestion discrétionnaire de patrimoine de Dierickx Leys Private Bank. Nos experts prennent en charge pour vous la gestion complète de vos investissements, avec une approche personnelle et transparente. Comment cela fonctionne-t-il exactement et pourquoi les clients choisissent-ils ce service ? Nous avons posé la question à Ken Geeraers, conseiller principal et coordinateur de la gestion discrétionnaire de patrimoine, et à Werner Wuyts, gestionnaire et responsable de la gestion discrétionnaire de patrimoine.

## Qu'est-ce que la gestion discrétionnaire de patrimoine ?

*Ken Geeraers* : « Dans le cadre de la gestion discrétionnaire de patrimoine, le client nous confie la gestion de ses investissements. Cela signifie que nous prenons des décisions dans des limites convenues. Pour de nombreux clients, il s'agit surtout d'une tranquillité d'esprit: ils ne doivent pas se préoccuper des aléas des marchés financiers au quotidien. »

*Werner Wuyts* : « Nous nous occupons de tout pour nos clients. Le monde financier est complexe et en constante évolution, il n'est donc pas toujours facile de faire les bons choix. Avec la gestion discrétionnaire, nous leur évitons ce travail, tandis que les clients peuvent s'appuyer en toute confiance sur notre expertise. Lors du premier entretien, nous déterminons rapidement l'approche qui correspond le mieux aux attentes et aux souhaits des clients. »

## Comment procéder ?

*Ken Geeraers* : « L'approche personnalisée est au cœur de nos préoccupations. Nous commençons toujours par un entretien approfondi afin d'apprendre à connaître le client. Quels sont les objectifs à long terme ? Quelle est la situation financière du client et quels sont les risques qu'il est prêt à prendre ? Mieux nous comprenons le client, plus nous pouvons adapter la gestion à ses attentes et à ses besoins. »

*Werner Wuyts* : « De cette manière, nous n'examinons pas seulement les chiffres, mais aussi les personnes qui se cachent derrière le patrimoine. Les relations familiales, les loisirs, les centres d'intérêt - ces aspects personnels sont au moins aussi importants. Une relation de confiance ne peut pas être construite dans un fichier Excel, mais en ayant de vraies conversations et en faisant preuve d'empathie. Nos clients apprécient cette approche sincère. »

*Ken Geeraers* : « Même pendant la collaboration, ce contact personnel reste le fil conducteur. Chaque client dispose d'un gestionnaire dédié qui le guide, suit son portefeuille et le tient régulièrement informé. Ainsi, tout reste clair, personnel et fiable. »

## **Quelles valeurs Dierickx Leys Private Bank applique-t-elle pour aider ses clients à gérer leur patrimoine ?**

*Werner Wuyts* : « La qualité est primordiale pour nous. Nous nous concentrons sur les entreprises qui conservent un avantage concurrentiel à long terme. Pour nous, c'est la vraie signification de la durabilité: faire des choix solides et réfléchis en pensant à l'avenir. »

*Ken Geeraers* : « Pour ce faire, nous pouvons compter sur une équipe solide et expérimentée de gestionnaires, de fiscalistes et de juristes. Ce qui est au moins aussi important, c'est que nous transposons des informations financières complexes en un langage clair et compréhensible. Ainsi, les clients savent toujours à quoi s'en tenir. »

*Werner Wuyts* : « Nous accordons également de l'importance à la transparence. Pas de coûts cachés, pas de surprises: tout est communiqué clairement et ouvertement. Les clients peuvent toujours voir où va leur argent grâce à notre site web. Cette clarté crée la confiance et constitue la base d'une relation solide et à long terme. »

## **À qui s'adresse la gestion discrétionnaire de patrimoine ?**

*Ken Geeraers* : « La gestion discrétionnaire de patrimoine est possible à partir de 250 000 euros. Nous aimons également impliquer les enfants de nos clients dans la gestion, quelle que soit la taille de leur portefeuille. De cette manière, nous soutenons la prochaine génération dès le début de la constitution de son patrimoine. »

**« Faire gérer votre patrimoine par des professionnels tout en bénéficiant d'une tranquillité d'esprit ? C'est la force de la gestion discrétionnaire de patrimoine. »**

Vous voulez en savoir plus sur la façon dont nous pouvons gérer votre patrimoine ? Prenez rendez-vous pour un entretien sans engagement et découvrez ce que la gestion discrétionnaire de patrimoine peut vous apporter.



### Les avantages de la gestion discrétionnaire

- **Tranquillité d'esprit** : le suivi des marchés financiers et des investissements demande du temps et de l'énergie. Nous nous en occupons entièrement pour vous.
- **Expertise** : une équipe expérimentée de gestionnaires de patrimoine veille à ce que le portefeuille soit géré de manière optimale.
- **Transparence** : les clients peuvent suivre leur portefeuille d'investissement en ligne à tout moment.
- **Gestion active** : nous surveillons de près les conditions du marché et procédons à des ajustements proactifs, toujours dans le respect du profil de risque convenu.
- **Rapports clairs** : grâce à des rapports trimestriels et à un accès en ligne sécurisé, les clients sont informés en permanence.

# 5 erreurs courantes dans la planification de la succession - et comment les éviter

La planification de la succession évoque souvent des documents juridiques et des structures fiscales compliqués. La réalité est beaucoup plus nuancée ...

## 1. « La planification de la succession n'est qu'une question d'économie d'impôts »

La « planification de la succession » est souvent immédiatement associée aux droits de succession et à l'optimisation fiscale. Dominique De Schutter, de Dierickx Leys Private Bank, met l'accent sur une approche beaucoup plus globale: « La partie fiscale est souvent un élément important pour les clients - il ne faut pas le nier. Cependant, ce n'est pas qu'une question de fiscalité, mais avant tout de savoir qui hérite de vos biens, comment cela se passe et quel est l'impact sur vous et vos proches. »

Un inventaire complet est indispensable: que possédez-vous et que voulez-vous en faire ? Plus qu'un simple exercice chiffré, cela aborde des questions sensibles telles que les liens familiaux, la santé et la richesse. « Si vous ne prenez pas de dispositions, c'est la loi qui décidera qui héritera » prévient Mme De Schutter. Ceux qui planifient activement évitent les situations indésirables et garantissent la tranquillité d'esprit au sein de la famille.

## 2. « Je m'en occuperai plus tard »

Beaucoup de gens remettent à plus tard la planification de la succession. Mais Ethel Puncher, de la Dierickx Leys Private Bank, souligne qu'il est essentiel de commencer tôt : « Que vous ayez 28 ou 68 ans, il est toujours utile de réfléchir à votre succession pour savoir où vous en êtes. Si vous attendez trop longtemps, une maladie ou un décès pourrait compromettre vos projets. La planification de la succession est, bien entendu, un processus évolutif: vous devrez régulièrement adapter cette planification. » N'oubliez pas certaines dispositions légales, comme le mandat de protection extrajudiciaire, qui permet à votre famille de prendre des décisions financières si vous êtes en incapacité de le faire à la suite d'un accident ou d'une maladie.

## 3. « La cohabitation légale est similaire au mariage »

Trois formes de cohabitation existent en Belgique : la cohabitation de fait, la cohabitation légale et le mariage. Bien que parfois similaires, les différences sont importantes, notamment en matière de droit successoral.

Les cohabitants de fait n'héritent pas automatiquement l'un de l'autre et doivent rédiger un testament. Les cohabitants légaux bénéficient d'une protection un peu plus importante, comme l'usufruit sur le logement familial, mais cette protection peut être limitée par un testament. Les couples mariés sont des héritiers réservataires. Le partenaire survivant hérite de l'usufruit de la totalité de la succession; s'il n'y a pas d'enfants, le partenaire hérite de la pleine propriété.





#### 4. « Les dons bancaires sont toujours exonérés d'impôts »

La donation bancaire semble simple : vous transférez de l'argent ou des placements et vous établissez un pacte adjoint. Mais cela n'est pas sans risque. « Par exemple, si une personne résidant en Région flamande a effectué une donation bancaire par le passé mais décède dans un délai de trois ans, des droits de succession seront tout de même prélevés » avertit De Schutter. À partir de 2025, ce délai, appelé la 'période suspecte', sera prolongé de trois à cinq ans en Flandre, comme cela a déjà été réalisé précédemment en Wallonie.

Si vous voulez éviter tout risque, vous pouvez enregistrer le don bancaire en une seule fois et payer des droits de donation, par exemple en cas de maladie du donateur. Cela évite aux héritiers de devoir payer plus tard des droits de succession plus élevés.

Si, par exemple, vous tombez gravement malade après avoir fait une donation bancaire et craignez de ne pas survivre à la période suspecte, vous pouvez toujours enregistrer cette donation bancaire et payer les droits de donation. Cela évite aux héritiers de devoir payer des droits de succession plus élevés.

#### 5. « Un seul testament suffit pour tous mes souhaits »

Un testament régit ce qui se passera après votre décès, mais ne prévoit pas de solutions en cas d'incapacité pendant votre vie. « C'est là que le mandat de protection extrajudiciaire entre en jeu » souligne Mme Puncher.

En outre, les testaments doivent être harmonisés avec d'autres dispositions telles que les donations et les contrats de mariage. « Un bon contrat de mariage, par exemple, peut offrir une certaine flexibilité au partenaire survivant » ajoute Mme Puncher. « Un testament doit donc faire partie d'un plan de succession plus global. »

Conclusion ? La planification de la succession n'est pas un exercice unique et n'est certainement pas une solution standard, mais nécessite une combinaison de considérations émotionnelles, juridiques et fiscales. En commençant à temps et en travaillant avec des experts, vous vous assurez que votre patrimoine soit transféré d'une manière qui correspond à vos souhaits et aux besoins de votre famille.

**« Un mandat de protection extrajudiciaire permet à votre famille de prendre des décisions financières si vous êtes en incapacité de le faire à la suite d'un accident ou d'une maladie. »**



## Markel Group

Quand on pense à Warren Buffett, on pense probablement aussi à Berkshire Hathaway. C'est le véhicule d'investissement qui lui a permis d'obtenir des résultats impressionnants au cours des dernières décennies.

Les rendements du portefeuille d'investissement dépassent presque tous les indices boursiers. Fondé en 1930, Markel Group a depuis acquis la réputation d'un « mini-Berkshire ». Cette holding américaine exerce à peu près les mêmes activités que Berkshire Hathaway. Il s'agit donc d'une holding axée sur l'assurance et les investissements. Elle détient également des participations majoritaires dans plusieurs entreprises, principalement dans les secteurs du transport et de la construction.

Les activités du Markel Group sont réparties en trois divisions :

### 1. Assurances

Markel Group se concentre sur les assurances spécialisées. Contrairement aux assurances standard, les assurances spécialisées ne sont pas aussi compétitives en termes de prix. L'expertise et la disponibilité de l'assurance sont plus importantes ici. Plus précisément, Markel Group offre des couvertures de responsabilité civile aux entreprises et aux particuliers de divers secteurs, notamment la construction, le secteur médical, les transports, les loisirs, l'hôtellerie et l'énergie. Il s'agit de produits de responsabilité générale, professionnelle, associée aux produits et à l'environnement. Des polices d'assurance plus classiques telles que l'assurance automobile, l'assurance contre les dégâts causés par les tempêtes et l'assurance incendie sont également proposées.

## 2. Investissements

Les recettes de primes provenant des activités d'assurances et les capitaux supplémentaires mis à disposition par la société sont utilisés pour investir. Le portefeuille d'investissements à revenu fixe est utilisé pour faire face aux engagements d'assurances. Ce portefeuille sert donc à payer les sinistres. Les fonds restants sont disponibles pour le portefeuille d'actions et servent à générer des rendements supplémentaires. En ce qui concerne la sélection des actions, la direction cherche des entreprises qui génèrent des rendements élevés sur le capital et qui offrent des possibilités de réinvestissement. Leur direction doit être compétente et ne doit pas être trop endettée. Enfin, ils recherchent ces attributs à un prix raisonnable. Entre autres, Berkshire Hathaway, Brookfield, Alphabet, Amazon, Deere & Co, Visa, Apple, Walt Disney... font partie du portefeuille d'actions. Au cours des 10 dernières années, Markel Group a réussi à surperformer l'indice boursier américain S&P500 de 3% en moyenne.

## 3. Markel Ventures

Enfin, Markel Group a un portefeuille d'entreprises dont il est l'actionnaire majoritaire. Ces sociétés ont été intégrées à Markel Ventures. Il s'agit principalement d'entreprises cycliques des secteurs de la construction et des transports. Ces entreprises opèrent de manière indépendante et ont été sélectionnées sur la base des mêmes critères que ceux décrits ci-dessus.

Markel Group a donc un modèle d'entreprise diversifié qui s'appuie sur différentes divisions. Si un département particulier connaît une année plus difficile, cela peut être compensé par les autres activités. De même, les bénéfices peuvent être réinvestis dans le département offrant les meilleures opportunités. En ce qui concerne le portefeuille d'actions et Markel Ventures, l'accent est mis sur le long terme. Pour Markel Ventures, le principe est que les entreprises restent dans le portefeuille.

Comme dans toutes les entreprises, il y a aussi des risques et nous pouvons imaginer des scénarios où les résultats sont sous pression. Dans les activités d'assurances, les perturbations climatiques peuvent entraîner des demandes d'indemnisation supplémentaires. Le portefeuille d'actions est évidemment sensible à la conjoncture boursière. Tout élément (financier, politique...) susceptible de faire chuter les marchés boursiers peut avoir un impact sur la valorisation de Markel Group. Les entreprises rassemblées dans Markel Ventures sont plutôt de nature cyclique. Si les conditions économiques ne sont pas favorables en raison, par exemple, de l'inflation et/ou de taux d'intérêt plus élevés, les résultats seront mis sous pression.

À court terme, les fluctuations des cours boursiers peuvent fausser les résultats, tant positivement que négativement. Par conséquent, il peut être plus instructif de se concentrer sur le long terme. Au cours des dix dernières années, l'activité d'assurances n'a été déficitaire qu'une seule fois. Au cours de la même période, la valeur comptable de l'entreprise a doublé. Les indicateurs financiers et le cours de l'action montrent que Markel Group crée de la valeur.

Dierickx Leys Journal est une publication de Dierickx Leys Private Bank Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

Éditeur responsable: Werner Wuyts

Rédacteurs: Josefien De Bock, Willem De Meulenaer, Werner Wuyts, Dominique De Schutter

Mise en page et impression: JEdesign.be

# DIERICKX LEYS

P R I V A T E B A N K

## Dierickx Leys Anvers

Kasteelpleinstraat 44  
2000 Antwerpen  
Tel.: +32 3 241 09 99  
Antwerpen@dierickxleys.be

## Dierickx Leys Mortsel

Sint-Benedictusstraat 140  
2640 Morstel  
Tel.: +32 3 443 93 50  
Mortsel@dierickxleys.be

## Dierickx Leys Gand

Rijvisschestraat 122  
9052 Zwijnaarde  
Tel.: +32 9 240 00 40  
Gent@dierickxleys.be

## Dierickx Leys Courtrai

Beneluxpark 26 bus 0035  
8500 Kortrijk  
Tel.: +32 56 21 40 35  
Kortrijk@dierickxleys.be

## Dierickx Leys Louvain

Vaartstraat 16  
3000 Louvain  
Tel.: +32 16 71 90 00  
Louvain@dierickxleys.be

Cette publication n'a pas été préparée conformément à la réglementation visant à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. Les instruments de placement mentionnés dans cette publication ne conviennent pas à tous les investisseurs. Il faut tenir compte des objectifs, de la solidité financière, des connaissances, de l'expérience et des caractéristiques de risque de l'investisseur. La Banque ne donne pas de conseils de placement personnels par ce biais. La Banque n'est pas responsable des dommages qui pourraient résulter de ces conseils. Vous trouverez de plus amples informations sur les méthodes de sélection et d'évaluation des titres susmentionnés ainsi que sur l'indépendance de leur examen sur [dierickxleys.be](http://dierickxleys.be), dans la rubrique sur les conseils en placement. Les résultats historiques et les prévisions mentionnés ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les recommandations mentionnées peuvent changer à l'avenir. « Dierickx Leys Journal » est une publication trimestrielle de Dierickx Leys Private Bank, Kasteelpleinstraat 44-46, BE-2000 Anvers, tél. : +32 3 241 09 99

La rédaction est assurée par Willem De Meulenaer, Dominique De Schutter, Jonathan Mertens, Eli Moorkens, Ethel Puncher, Sven Sterckx, Jasper Thysens et Werner Wuyts. La reprise de cette publication est autorisée moyennant mention de la source.